



Groupe Scolaire des Servites de Marie

Sainte Geneviève, Saint Alexis, Sainte Julienne

Saint Louis, Blanche de Castille

Etablissement catholique d'enseignement

www.servites.fr

Madame, Monsieur,

Votre enfant souhaite pratiquer l'activité **Gymnastique** dans le cadre de l'Association Sportive de notre établissement scolaire.

L'adhésion à l'Association Sportive revient à 88 euros pour l'année (chèque à l'ordre de AS).

Un tarif dégressif est appliqué pour le 2^{ème} (68 euros) et le 3^{ème} (42,5 euros) enfant inscrit de la même famille. Ce prix comprend : la licence, les déplacements aux compétitions (RER, car ou voiture), les hébergements (selon les compétitions).

Documents à fournir

- Un chèque de 88€ à l'ordre de "AS"
- Une photo d'identité,
- L'autorisation parentale et l'acceptation du règlement dûment signées (documents à télécharger sur le site de l'école, rubrique : Association Sportive)

Accueil et Horaires

- Les entraînements ont lieu le lundi de 17h à 19h et/ou le mercredi de 13h à 15h au gymnase de Blanche de Castille, 1 place Charles de Gaulle à Villemomble, sous la responsabilité de Mme GREGOIRE.
- Pour le bon fonctionnement de l'AS, il est demandé aux élèves de respecter l'heure d'arrivée sur les lieux.
- Les absences seront automatiquement signalées à la vie scolaire.
- Votre enfant pourra déjeuner à la cantine de Blanche de Castille s'il est demi-pensionnaire le mercredi.

Compétitions

- Chaque élève devra télécharger la convocation qui lui sera adressée par mail via école directe.
- Elle devra être signée par les parents et remise ou envoyée au professeur à la date demandée.
- Pour pouvoir participer aux compétitions scolaires, les gymnastes doivent porter le justaucorps d'équipe de l'établissement.
Vous pouvez :
 - Vous le procurer sur le site : startner.com (justaucorps sans manche, CECILE 02) Attention de bien vérifier les mensurations concernant les tailles car elles ne correspondent pas toujours aux tailles classiques.
 - Si vous le souhaitez je ferai une commande groupée de justaucorps au mois de novembre afin que vous n'ayez pas les frais de port à payer.
 - Sinon je prêterai un justaucorps aux gymnastes qui n'en n'ont pas le jour de la compétition.

Dates

- Formation des juges : novembre 2020 (date à déterminer)
- Examen des juges : décembre 2020 (date à déterminer)
- **Championnat départemental : mercredi 10 février 2021**
- **Si qualification, championnat régional : 31 mars 2021**
- **Si qualification, championnat de France à Saint-Romain-en-Gal (69) : 2 au 5 juin 2021**

Sabine GREGOIRE



Groupe Scolaire des Servites de Marie

Sainte Geneviève, Saint Alexis, Sainte Julienne

Saint Louis, Blanche de Castille

Etablissement catholique d'enseignement

www.servites.fr

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (e) :

.....

Père, Mère, Tuteur, Représentant légal. (1)

Autorise (Nom et Prénom de l'enfant) :

.....

à participer à l'activitéau sein de l'Association Sportive du groupe scolaire des Servites de Marie et aux compétitions organisées dans le cadre de l'UGSEL, pour l'année **2020-2021**.

Autorise le professeur responsable à faire pratiquer en cas d'urgence, une intervention médicale ou chirurgicale (2)

Numéro de téléphone (joignable durant les cours d'AS) :

Fait à :

(1) rayer la mention inutile

(2) rayer en cas de refus d'autorisation

Le

Signature des parents ou du représentant légal :

REGLEMENT DE L'ASSOCIATION SPORTIVE

- TOUT ELEVE S'ENGAGE A RESPECTER LE BON FONCTIONNEMENT DE L'A.S ET A PARTICIPER A CHAQUE ENTRAÎNEMENT ET CHAQUE COMPETITION.
- LE PARENT EST RESPONSABLE DE L'ENGAGEMENT QUE PREND SON ENFANT ENVERS SON EQUIPE LORS DE SON INSCRIPTION.
- IL DOIT JUSTIFIER TOUTE ABSENCE MÊME DE DERNIERE MINUTE, AFIN DE NE PAS PENALISER L'EQUIPE (FORFAIT).

SI CE REGLEMENT N'EST PAS RESPECTE, LE PRESIDENT M. BERGONIER SE RESERVERA LE DROIT, SOUS CONSEIL DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE, DE RADIER UN ELEVE QUI METTRAIT EN DEFAUT LE BON FONCTIONNEMENT DE NOTRE ASSOCIATION SPORTIVE.

Je m'engage à respecter le règlement, à participer à chaque entraînement et à chaque compétition.

Toute absence peut nuire au bon fonctionnement de l'A.S

Signature des parents ou du représentant légal

Signature de l'élève